

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

MERCREDI 31 MARS 2010

Ordre du jour

10-18.	Culture - Finances - Partenariat culturel - Conventions	2
10-19.	Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué	3
10-20.	Enfance – Vœu en faveur d'un accueil de qualité du petit enfant	5
10-21.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2009 Commune	7
10-22.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2009 Assainissement.....	7
10-23.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2009 Economique.....	8
10-24.	Finances – Vote des taux d'imposition 2010.....	8
10-25.	Finances – Budget primitif 2010 de la commune	9
10-26.	Finances – Budget primitif 2010 Assainissement	13
10-27.	Finances – Budget primitif 2010 Economique.....	14
10-28.	Finances – Scolaire – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne	15
10-29.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2010.....	16
10-30.	Finances – Economie – Taxe d'urbanisme – Remise gracieuse sur des intérêts de retard...	18
10-31.	Finances – Personnel – Prime de service et de rendement	19
10-32.	Urbanisme – Sport – Acquisition de terrain de M. et Mme LE ROCH.....	20

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 25 mars 2010, s'est réuni le 31 mars 2010, en session ordinaire en mairie.

Présents (23) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Claudine LE GALLIC, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Bernard DANET, Pascal VALCK, Michèle AUFFRET, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Fabienne BONNION, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE, Jean Claude GUILLEMOT

Absents ayant donné pouvoir (4) : Yves LEROY, Claudine BOSSARD, Dominique ABEL, Cyril JAN respectivement à Nelly FRUCHARD, Yolande GAUDAIRE, Arnaud LE BOULAIRE, Françoise JAFFREDO

Absents (0) : Néant

Secrétaire de séance : Danielle NICOLAS

Approbation du procès verbal de la séance précédente : *unanimité*

Délibération du 31 mars 2010

10-18. Culture - Finances - Partenariat culturel - Conventions

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis plusieurs années un partenariat actif avec les diverses troupes de théâtre et groupes musicaux du secteur du Pays de Vannes.

1. Printemps des poètes

A l'occasion de la manifestation d'ampleur nationale du "Printemps des poètes", il est proposé d'organiser des animations assurées par l'association Slam connexion de Rennes et dont les coûts seraient les suivants :

- animation d'une scène Slam le 20 mars : 75 euros
- animation de quatre ateliers d'écriture : 600 euros
- frais de déplacement Rennes/Plescop : 260 euros

2. Concert de jazz

Chaque année, la municipalité organise un concert de jazz en partenariat avec l'association « Jazz O'Camélias » Ce concert de rentrée, gratuit et convivial, aura lieu le 27 août 2010 et permettra d'accueillir le groupe Amarillo.

Le coût de cette soirée est de 1600,00 € TTC, non compris les frais de sonorisation, d'éclairage et de restauration des cinq membres du groupe.

Annexe : conventions

Principales remarques :

Raymonde BUTTERWORTH précise à Arnaud LE BOULAIRE que la manifestation est effectivement passée mais que ce dossier a déjà été examiné au préalable dans deux commissions.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Culture et animation" et "Finances" des 18 et 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la convention de cession de droits et de divers frais précités avec l'association Slam connexion ;**
- **approuver la convention de cession de droits de représentation à passer avec groupe « Amarillo », pour un coût de 1600,00 € TTC, droits d'auteurs et divers précités en sus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-19. Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. HISTORIQUE

Le 6 juin 2006, l'assemblée avait approuvé une convention de partenariat ayant pour ambition de :

- rappeler notre attachement commun à la culture bretonne, ainsi que notre souhait de la développer de manière concertée en mutualisant nos énergies ;
- préciser les deux grands objectifs du partenariat qui étaient déclinés en programme d'actions :
 - promouvoir la culture bretonne
 - promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte
- exposer la contribution partenariale de l'association (animations culturelles, développement culturel et pédagogique, image de la commune) ;
- définir l'ensemble des aides en nature ou en espèce apportées par la commune pour soutenir les actions partenariales (programmes financiers, moyens humains, moyens matériels) ;
- arrêter les modalités d'évaluation du partenariat ;
- fixer la durée du partenariat, soit 1 an renouvelable par tacite reconduction, à l'exception des participations révisables tous les ans.

II. EVALUATION

Comme convenu, cette convention a fait l'objet d'une évaluation par un groupe composé de 3 représentants de la municipalité (le maire et les adjoints chargés de la culture et des finances) et 3 représentants de l'association.

Ce groupe s'est réuni et ses conclusions ont été portées à la connaissance des différentes commissions en charge de la culture et des finances :

Les objectifs du partenariat	Evaluation
<p>I- Promouvoir la culture bretonne</p> <p><u>Animations culturelles</u></p> <p>1. Le Roué Waroch</p> <p>Il s'agit d'une rencontre annuelle qui intervient traditionnellement dans le courant du mois de février et qui accueille plus de 7000 personnes sur la fin de semaine. L'association en assure l'organisation complète, avec le soutien financier et logistique de la commune.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité de ce spectacle qu'elle a bienheureusement initié ; - Promouvoir les divers pans de la culture bretonne (dansée, chantées, etc.) ; - Ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. <p>2. Fête de la musique</p> <p>Organisée aux alentours du 21 juin, cette manifestation permet l'expression de toutes les mouvances artistiques, bretonne notamment. Elle suscite une large adhésion du public qui peut se retrouver ainsi sur un temps de convivialité. L'association et la commune démontrent ainsi que Plescop ne peut être réduite à une commune-dortoir.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser l'animation de cette fête de la musique et de la diversité culturelle.</p> <p>3. Fest Yves</p>	<p>1. Encore une fois, le bilan est très positif, par ses réels échanges autour de la culture bretonne et sa surface médiatique : plus de 7500 personnes sont passées à Plescop et plusieurs articles de presse ont donné une image dynamique et ouverte de notre commune. La couverture radiophonique est développée.</p> <p>Les tarifs pratiqués par l'association restent toujours particulièrement modestes au regard de la qualité de la programmation.</p> <p>2. Bilan également très positif compte tenu de la grande fréquentation du public au regard des années passées. Comme pour le Roué Waroch, l'ouverture aux musiques du monde est également très appréciée.</p> <p>3. Bon résultat pour cette fête que le Conseil régional nous incite à développer encore.</p>

<p>Il s'agit d'une fête qui a pour but de regrouper tous les bretons du monde autour d'une date, le 19 mai (jour de la St Yves), et qui vise également à favoriser la diffusion d'une culture populaire, axée sur la rencontre, l'échange et la solidarité.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser cette action, qu'elle a initiée à Plescop, et qui prend notamment la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une marche chantée et contée, sur un circuit favorisant la découverte du patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune ; - d'un fest noz, le soir même <p><u>Développement culturel et pédagogique</u></p> <p>Conforter le présent et se projeter dans l'avenir :</p> <p>Cet objectif ambitieux peut être réalisé à notre modeste échelle en éveillant les adultes à la langue bretonne, pour le présent, et en intervenant auprès des enfants pour les éveiller à la culture bretonne qu'elle soit musicale, chantée ou dansée.</p> <p>1. Les cours de langue bretonne pour les adultes</p> <p>La langue constitue un élément fort d'une culture. Sa richesse témoigne de son histoire, sa structure révèle sa philosophie.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer des cours de langue bretonne pour des groupes d'adultes ; - ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. <p>2. L'éveil à la culture bretonne des enfants</p> <p>La culture ne peut se résumer à la pratique d'une langue, aussi satisfaisante soit-elle lorsqu'elle intervient en cadre scolaire dès le plus jeune âge.</p> <p>L'association s'engage donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener dans les écoles des actions destinées à éveiller les enfants à la culture bretonne quelle soit musicale, chantée ou dansée ; - pratiquer à cette occasion des prix raisonnables au regard du coût d'une telle intervention. <p>Préserver la mémoire pour les générations futures</p> <p>3. La recherche toponymique</p> <p>Comme la généalogie, la toponymie rencontre un intérêt croissant. Quelle que soit la motivation de cette démarche – connaître le pays où l'on est né ou découvrir l'histoire du pays qui nous accueille –, la recherche toponymique du profane se heurte très rapidement à des questions de méthode et de connaissances de la langue.</p> <p>L'association s'engage à développer progressivement des outils, seule ou en partenariat, permettant de (re)découvrir notre toponymie et les éléments d'histoire qui s'y rattachent.</p> <p>4. Le recueil de la mémoire</p> <p>Les générations passent et emportent avec elles des souvenirs, qui sont aussi les nôtres, faute pour elles de les avoir transmis, faute pour nous de ne pas les avoir recueillis.</p> <p>L'association s'engage à mettre en place progressivement des moyens de recueil de la mémoire des anciens, soit en breton, soit en français.</p>	<p>Là encore très bon bilan compte tenu des actions nombreuses et pertinentes engagées dans tous les domaines.</p> <p>1. Maintien des trois niveaux en cours du soir de breton, avec nombre plus important de personnes en troisième niveau.</p> <p>2. L'intervention dans les écoles s'est fortement développé puisque Petra Neue, agréé Jeunesse et sports, est bien reconnue désormais pour ses compétences en milieu scolaire.</p> <p>3. Recherche toponymique achevée mais l'Ofis doit achever sa propre prestation. Cela étant dit, l'association travaille actuellement à la mise en place d'un petit journal destiné à diffuser ce savoir sur le territoire.</p> <p>4. L'association poursuit sa collecte de mémoires avec des "piliers" de la commune. Cette collecte alimente fortement le centre de collectage Dastum situé sur Plescop</p>
<p>II- Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte</p> <p>L'association et la commune souhaitent de concert promouvoir l'image de PLESCOP comme une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte à la culture, bretonne notamment.</p> <p>A l'occasion de l'évènement phare du Roué Waroch, l'association s'engage à promouvoir l'image de la commune en diffusant en particulier son logo sur les</p>	<p>Incontestablement, l'image de Plescop perce par son dynamisme et son sérieux.</p>

<p>divers supports qu'elle utilise. Ses différents supports médiatiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la presse, avec le partenariat privilégié dont elle jouit avec le quotidien Ouest-France ; - la radio, avec le réseau France bleue, Radio Bro Gwened, Radio Morbihan Sud, Plum FM , etc. - la télévision : avec France 3 et TV Breiz ; <p>Par ailleurs, certains prix remis lors du Roué Waroch porteront l'appellation «partenariat de la commune de Plescop».</p> <p>Enfin, cette dynamique et ce réseau seront activés autant que possible lors des autres manifestations et actions culturelles.</p>	<p>Emissions de France Bleue en direct lors du Roué WAROCH (une demi journée)</p> <p>Des contacts se nouent pour un passage sur la très publicité Breizhweb</p> <p>Couvertures médiatiques régionales</p>
---	---

III. CONCLUSIONS

Compte tenu du caractère très positif du partenariat pour la commune, l'association et la promotion de la culture bretonne d'une manière générale, il est proposé de reconduire le partenariat.

L'effort fourni par l'association Petra Neue lors du Roué Waroch sera en revanche mieux pris en compte car il s'agit de plus de 250 bénévoles qu'elle gère sur un week-end pour l'image de Plescop.

Annexe : Convention de partenariat modifiée

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO et Raymonde BUTTERWORTH précisent que le volet purement financier sera examiné avec le vote des subventions aux associations.

Arnaud LE BOULAIRE demande s'il n'existe pas d'association qui défendrait le patrimoine bâti. Le maire lui indique qu'il n'existe pas de patrimoine bâti qualifié de remarquable sur Plescop, à l'exception des églises et chapelles, et que cela explique probablement une telle absence.

Christian GASNIER souligne que la commune possède un beau patrimoine, le presbytère, mais que les élus de l'époque l'ont vendu.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 18 et 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le renouvellement de la convention de partenariat dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-20. Enfance – Vœu en faveur d'un accueil de qualité du petit enfant

Le maire lit et développe le rapport suivant :

En juillet 2008, la députée Michèle TABAROT remettait au chef du Gouvernement un rapport extrêmement intéressant et dense ("Rapport sur le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance), qui établissait un diagnostic approfondi de l'offre d'accueil de la petite enfance et esquissait des perspectives réglementaires destinées à assurer le développement de l'offre.

Ce rapport constatait que l'égalité homme/femme n'était pas assurée parce que les femmes ne pouvaient se réaliser dans leur travail, en effectuant notamment autant d'heures supplémentaires que les hommes ; il en déduisait que les modes de "garde" actuels du petit enfant étaient insuffisants pour couvrir le besoin d'heures supplémentaires des femmes et il préconisait, notamment, en conséquence :

- **Un fort assouplissement des normes d'encadrement** : le rapport se livre à une comparaison entre les structures d'accueil françaises et américaines ; il constate que l'accueil assuré en France est d'une qualité supérieure à celle assurée aux Etats-Unis, en précisant que les encadrants français sont mieux formés que leurs homologues américains. Il en déduit exclusivement que le nombre d'encadrants est indifférent dans la qualité d'accueil du jeune enfant et qu'il est donc possible d'en réduire le nombre.
- **Une déqualification du personnel des structures** : le rapport constate une difficulté à trouver du personnel qualifié pour assurer un accueil suffisant au regard des normes françaises ; malgré le constat précédent, il en déduit la nécessité de réduire la qualification des personnels afin d'assurer un plus grand accès aux emplois de la petite enfance et d'augmenter rapidement l'offre d'accueil ; ainsi, un agent titulaire du CAP Petite

Enfance rémunéré au Smic pourrait devenir directeur d'un multiaccueil, ce qui serait, de surcroît, moins onéreux pour les structures.

- **Un net assouplissement de la professionnalisation des assistantes maternelles** : pour les mêmes raisons que précédemment, le rapport préconise d'augmenter l'offre d'accueil en assouplissant les normes professionnelles qui entourent la qualité d'assistante maternelle (temps de formation, nombre d'enfant passant de 3 à 4, etc.).
- **L'instauration d'un droit de garde**, notamment pour les enfants de 2 à 3 ans (avec la création de jardins d'éveil sans réelles normes d'encadrement dès 2012), dont la responsabilité échoirait aux communes, ou à leurs regroupements, avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales qui se substituerait aux départements.

Depuis, à l'occasion de la transposition de la directive européenne "Services" en droit interne, la France a décidé d'inclure le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ de la concurrence, contrairement à la quasi-totalité des pays membres de l'Union Européenne, et le Gouvernement, en conséquence, s'apprête à prendre un décret mettant peu à peu en vigueur les préconisations du rapport TABAROT.

Le Conseil municipal est donc invité à émettre un vœu fort en direction des pouvoirs publics pour que la diversité des besoins de l'enfant, grand absent du rapport TABAROT, soit bien prise en compte, notamment par le développement de l'offre d'accueil, qui soulagerait aussi ses parents, sans pour autant sacrifier les éléments constitutifs de la qualité de l'accueil du petit enfant.

Principales remarques :

Nelly FRUCHARD informe que les intentions du Gouvernement seraient un peu moins ferme en raison d'une importante mobilisation des professionnels et du résultat des régionales.

Yolande GAUDAIRE souligne l'objectif quantitatif affiché au détriment de l'objectif qualitatif.

Didier NICOLAS se montre surpris que l'on puisse écrire un tel rapport.

Christian GASNIER considère que c'est sans doute le fruit d'un Gouvernement "décomplexé".

Fabienne BONNION dénonce le contenu de ce rapport, et les mesures qu'il induit, mais estime que l'idée du jardin d'éveil est intéressante en raison de l'inadaptation de la structure scolaire à un accueil normal des enfants de moins de trois ans. Elle considère toutefois que les conditions d'accueil prévues pour ces jardins d'éveil ne sont pas satisfaisantes, notamment du point de vue des normes d'encadrement.

Christian GASNIER y voit une disparition annoncée des écoles maternelles et une marchandisation des services de l'enfance qui tendent à s'étendre à tout le territoire y compris à Plescop.

Patricia LE TALOUR dénonce la disparition des IUFM qui s'inscrit dans cette démarche et qui aboutit à une forte déqualification des enseignants.

Yolande GAUDAIRE ajoute que cette question touche tout autant les assistantes maternelles dont le nombre d'heure de formation passera de 60h à 30h, avec un niveau d'accueil de 3 à 4 places. Elle considère que c'est ainsi clairement la quantité qui est privilégiée.

Arnaud LE BOULAIRE n'apprécie pas non plus ces orientations car l'enfant doit être au centre des débats.

Considérant que les différentes mesures du projet de décret convergent vers une dégradation majeure de la qualité d'accompagnement des jeunes enfants, et compromettent la pérennité du travail éducatif de prévention qu'assurent les établissements ;

Considérant que ces « allègements » visent avant tout à pallier la pénurie de places d'accueil, et de professionnels qualifiés, en prenant en compte la seule logique financière ;

Considérant que ce sont les communes et les familles qui supporteront les conséquences de ces décisions, financièrement et par une moindre qualité du service rendu ;

Considérant, surtout, que l'enfant doit être mis au cœur des politiques publiques le concernant ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Enfance, jeunesse et éducation" du 18 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- demander à Madame La Secrétaire d'Etat à la Famille :

- **l'ouverture immédiate de négociations avec l'ensemble des acteurs de l'accueil de la petite enfance, pour répondre aux besoins des familles, dans le respect de l'enfant et des principes éducatifs qui doivent accompagner son développement ;**
- **la hausse des "numerus clausus" dans les centres de formation des personnels qualifiés de la petite enfance ;**
- **le développement d'établissements de qualité pour l'accueil des jeunes enfants et des aides décentes à leur bon fonctionnement via la Caf ou tout autre entité compétente, si un droit de garde devait être mis en vigueur ;**
- **l'attribution à l'Ecole Maternelle des moyens nécessaires, pour que chaque famille qui le souhaite puisse scolariser son enfant de 2 à 3 ans, dans des conditions adaptées à cet âge d'entrée à l'école ;**
- **et, en conséquence, le retrait du projet de décret précité ;**

- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-21. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2009 Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	829 712,01
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	Capacité d'autofinancement	829 712,01

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	1 369 855,54
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 008 536,53
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	2 378 392,07
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-2 048 589,21
	<i>dont dépenses</i>	2 313 571,20
	<i>dont recettes</i>	264 981,99
<i>h = f+g</i>	Résultat global	329 802,86
<i>i = h si <0</i>	Besoin de financement	

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	829 712,01
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2009 dans les conditions précitées.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-22. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2009 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	457 152,02
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	Capacité d'autofinancement	457 152,02

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	61 001,01
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-285 196,87
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-224 195,86

<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>dont dépenses</i> <i>dont recettes</i>	-4 571,04 108 011,18 103 440,14
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-228 766,90
<i>i = h si <0</i>	Besoin de financement	228 766,90

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	457 152,02
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2009 dans les conditions précitées.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-23. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2009 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	-162 296,75
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 052 597,72
<i>c = a+b</i>	Capacité d'autofinancement	890 300,97

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	881 029,68
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-1 679 393,66
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-798 363,98
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) <i>Néant car dépenses réalisées en fonctionnement</i> <i>Néant car recettes réalisées en fonctionnement</i>	
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-798 363,98
<i>i = h si <0</i>	Besoin de financement	798 363,98

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	798 363,98
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	91 936,99

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2009 dans les conditions précitées.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-24. Finances – Vote des taux d'imposition 2010

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

La crise économique est toujours là, profonde, qui entame le pouvoir d'achat des ménages et génère une lourde crise de confiance.

Dans ce contexte, ce ne sont pas des petits aménagements, ici ou là, qui permettront aux ménages de préserver de relatives marges.

Aussi, malgré le mouvement persistant de hausse des taux d'imposition, destinée à compenser les pertes de recettes indirectes des collectivités, l'assemblée délibérante s'était de nouveau prononcée, au stade du débat d'orientations budgétaires, pour un maintien des taux d'imposition.

Fidèles à nos engagements de 2008, nous maintenons donc ce cap, en estimant que les Plescopais ont produit de grands efforts de redressement des finances communales par le passé, et qu'il reste juste qu'ils en perçoivent les dividendes.

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO rappelle l'engagement pris en début de mandat après des études prospectives. Il ajoute que le scénario est réexaminé après chaque budget. Il constate aujourd'hui que les taux évoluent à la hausse dans beaucoup de communes mais que la commune de Plescop tient au respect des engagements tant que la crise et le désengagement de l'Etat rendront les choses possibles, et cela malgré une baisse significative (-50KE) de la dotation forfaitaire. Il estime que le développement économique, notamment, peut nous y aider, mais qu'il conviendra de s'interroger en temps utile si ce développement devait trop ralentir.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2009	TAUX 2010
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-25. Finances – Budget primitif 2010 de la commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre (à l'exception de l'article 657), s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2010 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2010
011	Achats et variations de stocks	838 017,20
012	Charges de personnel	1 954 700,00
65	Autres Charges de gestion courante	400 012,25
66	Charges financières	52 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 500,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	166 800,00
014	Atténuation de charges	15 700,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement en section d'investissement	501 200,55
Total dépenses		3 953 930,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2010
64	Atténuation de charges de personnel	23 700,00
70	Produits des services	415 695,00
73	Impôts et taxes	2 154 480,00
74	Dotations	1 277 807,00
75	Autres produits de gestion courante	30 100,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	47 148,00
Total recettes		3 953 930,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
48	Informatique mairie	40 689,99
49	Cimetière	23 467,98
50	Sécurité des bâtiments	14 915,66
51	Acquisition de terrains	404 376,02
52	VRD	414 274,05
54	Restructuration du bourg	460 670,89
55	Atelier des services techniques	30 767,38
57	Mairie	2 518 890,00
61	Ecole RG Cadou	62 120,50
64	Ecole F Dolto	9 212,66
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	31 216,22
74	Stade de leslégot	8 905,00
76	Eglise et chapelles	292 200,96
78	Complexe polyvalent	82 171,18
80	Restaurant scolaire	223 348,51
81	Equipement urbain et locaux publics	1 500,00
82	Espaces verts	40 150,00
86	Equipements périscolaires	27 787,12
88	Salles polyvalentes 1 et 2	102 107,00
103	Salle omnisports	4 120,00
113	Espace social et animation	2 855,00
118	Salle de sport/dojo/musculation	102 612,68
119	Local technique du bourg	19 825,00
120	Bibliothèque médiathèque	58 548,65
124	Court de tennis	665,00
ONA	Opérations non affectées	161 300,00
Total dépenses		5 138 697,45

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
52	VRD	83 342,54
54	Restructuration du bourg	105 453,76
57	Mairie	140 112,45
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	20 000,00
86	Equipements périscolaires	1 060,00
118	Salle de sport/dojo/musculation	32 103,00
120	Bibliothèque Médiathèque	2 500,00
ONA	Opérations non affectées	4 754 125,70
Total recettes		5 138 697,45

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
16	Remboursement d'emprunts	143 160,00
20	Immobilisations incorporelles	63 119,40
21	Immobilisations corporelles	615 390,05
23	Immobilisations en cours	4 259 880,00
020	Dépenses imprévues invest	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	47 148,00
Total dépenses		5 138 697,45

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
10	Dotations Fonds divers réserves	1 246 512,01
13	Subventions d'investissement	679 117,99
16	Emprunts et dettes assimilées	151 221,07
23	Immobilisations en cours	5 453,76
001	Résultat reporté	2 378 392,07
021	Virement de la section de fonctionnement	501 200,55
024	Produit des cessions	10 000,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	166 800,00
Total recettes		5 138 697,45

II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES**A. Ratios d'équilibre**

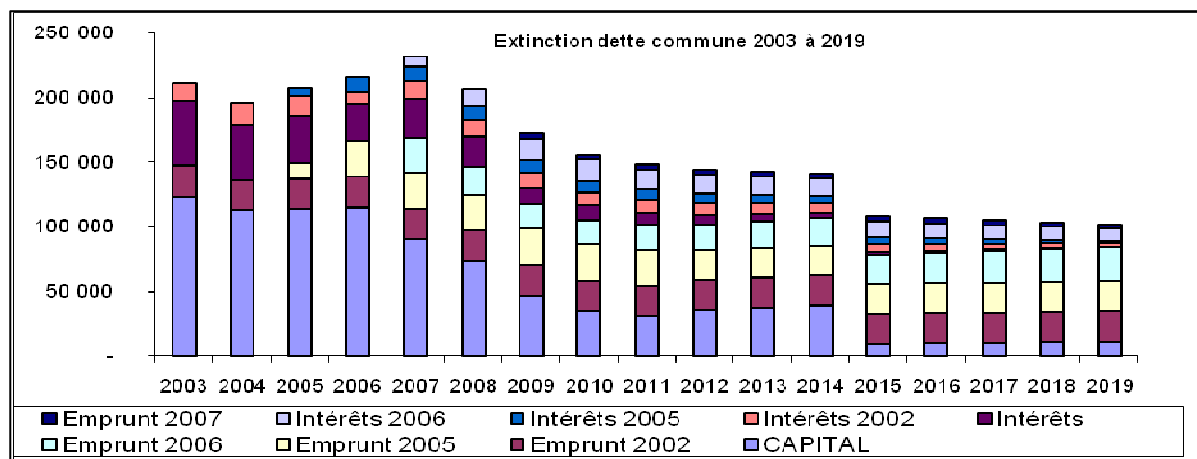
	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	BP 2010
Nombre d'habitants	4688	4688	4792	4792	4770	4775
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	448,46	505,84	436,35	575,45	616,93	679,98
Produits des impositions directes en euros par habitant	286,02	300,99	265,97	338,45	368,21	390,16
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	623,06	723,99	852,98	809	825,13	818,17
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	283,14	207,91	549,96	424,27	283,39	1042,39

Encours de dette en euros par habitant	325,43	401,31	296,81	277,35	309,41	309,08
DGF en euros par habitant	193,06	192,5	210,35	257,78	216,19	207,36
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	58,14	57,52	59,66	60,07	61,07	60,20
Dépenses de fonctionnement + dettes /recettes réelles de fonctionnement	77,72	75,18	54,93	75,41	78,37	86,77
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	45,44	28,72	64,47	52,44	34,35	127,40
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	42,03	30,85	21,52	27,61	37,30	37,78

Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Hors nouveaux emprunts liés aux investissements lourds en cours, le profil de la dette laisse apparaître un allègement à partir de 2015, ce qui nous rouvrira quelques marges.



C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un voire deux exercices.

Toutefois, cette année, dans la mesure où le programme de la mairie apparaît important et doit normalement s'exécuter sur une durée prévisionnelle de 4 années, il est proposé de permettre à chacun de mesurer l'ensemble de l'engagement en approuvant une ventilation annuelle au stade du budget. La ventilation 2009 est modifiée à la baisse pour tenir compte des coûts réduits de construction.

Programme 57	Crédits de paiement				
	2008	2009	2010	2011	
MAIRIE	3 438 000	102 763.60	274 297.62	2 518 890.00	542 048.78

Il en va de même pour le programme de voirie :

Programme 52 (chap. 23)	Crédits de paiement			
	2009	2010	2011	
VOIRIE	570 000	190 000	190 000	190 000

De surcroît, il est proposé cette année de prévoir un AP/CP pour la ligne de crédit annuelle prudentielle destinée à la politique foncière de la manière suivante :

Programme 51	Crédits de paiement		
	2010	2011	
FONCIER	700 000	350 000	350 000

Enfin, il est proposé d'approuver le fonds de concours de 300 000 € en provenance de l'opération de la Zac des Jardins du Moustoir, qui permet de financer le coût des équipements liés à l'arrivée de population nouvelle ; de la même manière, il est proposé de verser une participation de 300 000 € à EADM comme cela était prévu dans le bilan de la Zac de restructuration du centre-bourg.

Annexe : Budget primitif 2010 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO commente les nombreuses informations budgétaires contenues dans la délibération et ses annexes et fait ressortir les éléments les plus saillants de ce budget 2010. En investissement, en particulier, il souligne que 95% du financement est destiné à des travaux, le remboursement du capital de la dette ne représentant qu'à peine 3%. Avec le maire, il met en lumière les capacités d'emprunt dont dispose la commune aujourd'hui, et dans les années à venir lorsque le stock ancien de la dette s'amenuisera, notamment à partir de 2015.

Jean Yves LE MOIGNO précise qu'un coup d'arrêt du développement est toujours possible et qu'il faut néanmoins rester toujours prudent en serrant au plus près les dépenses de fonctionnement.

Christian GASNIER note le volume important des investissements, 5 millions d'euros, alors que la commune ne réalise aucun, voire très peu, d'emprunt cette année, et cela sans recourir à une hausse des taux d'imposition. Il approuve la prudence affichée par Jean Yves LE MOIGNO car il estime que la crise n'a malheureusement pas produit tous ses effets et que le pire est peut être devant nous.

Jean Yves LE MOIGNO revient sur le contenu des investissements en notant que des confusions existent et sont même parfois entretenues sur le coût exact de la construction de la mairie.

Nelly FRUCHARD estime qu'il faut être clair avec les Plescopais sur les montants en jeux et ne pas les embrouiller d'une manière ou d'une autre avec des montants exprimés tantôt en HT ou en TTC, tantôt avec ou sans le coût des études diverses (maîtrise d'œuvre, etc.). Elle précise que les élus doivent la clarté aux Plescopais.

Jean Yves LE MOIGNO explique par la suite les différents engagements pluriannuels de la commune et leur motivation.

Arnaud LE BOULAIRE considère qu'il conviendrait de voter les subventions avant le budget.

Bernard DANET et Vincent GEMIN lui explique qu'il faut au contraire approuver une enveloppe budgétaire avant de se prononcer sur sa répartition par association.

Arnaud LE BOULAIRE remercie le maire d'avoir accepté d'accueillir à la commission des Finances un membre de l'opposition qui n'appartenait pas à cette commission et qui remplaçait les deux autres conseillers d'opposition absents ce jour là. Il poursuit en annonçant que son groupe s'abstiendra car il ne dispose pas des détails financiers, qu'il examine d'ordinaire dans son travail de comptable pour élaborer de budgets, alors que des sommes très importantes sont en jeux. Il précise qu'il est souvent interrogé sur des éléments du budget par des Plescopais et qu'il ne peut y répondre alors qu'il est membre de la commission des finances. Bien qu'il ait voté les deux précédents budgets il a donc décidé de s'abstenir cette fois puisqu'il ne comprend pas le budget 2010.

Jean Yves LE MOIGNO estime que cette position relève de la mauvaise foi car de très nombreuses informations sont données dans les documents budgétaires remis aux conseillers municipaux et ces informations font l'objet d'explications précises en commission. Avec le maire, il souligne le fait que peu de communes communiquent autant d'informations au stade du vote du budget comme au stade du débat sur les orientations budgétaires qui le précède.

Il ajoute que la connaissance et le maniement du détail relève du travail de l'administration et non pas d'un élu. Il invite en conséquence Arnaud LE BOULAIRE à prendre un peu de hauteur par rapport à sa responsabilité d'élu.

Le maire souligne elle aussi que le détail budgétaire relève de l'activité des services et non pas d'un élu mais que, en tout état de cause, le niveau d'information est déjà très fin et que des échanges en commission ont permis d'apporter de nombreuses informations avec Cyril JAN.

Arnaud LE BOULAIRE estime toutefois ne pas comprendre ce budget. Christian GASNIER note que, dans ces conditions, le budget 2009 a dû être voté sans connaissance...

Nelly FRUCHARD rappelle que de nombreuses informations sont données mais que, en tout état de cause, il appartient surtout aux élus de se prononcer sur les grandes lignes qui expriment la politique communale suivie. Elle demande toutefois à Arnaud LE BOULAIRE à quel type de questions il serait confronté auxquelles il ne pourrait répondre. Celui-ci confirme qu'il ne peut répondre car il ne comprend pas le budget en l'état puisqu'il n'a pas la connaissance du détail. Jean Claude GUILLEMOT demande quels sont les documents communicables permettant de vérifier le budget. Jean Yves LE MOIGNO s'étonne du terme "vérifier" et lui demande avec Christian GASNIER s'il entend assurer le travail comptable à la place des agents communaux.

Christian GASNIER rappelle que de nombreux détails sont également donnés en commission mais souligne l'absence des conseillers d'opposition membres de cette commission. Arnaud LE BOULAIRE n'accepte pas ce reproche car il était exceptionnellement absent. Michèle AUFFRET rebondit sur cet échange et s'interroge d'une part sur les "taclés" qu'auraient Jean Claude GUILLEMOT à l'occasion de son installation (avant l'ouverture de la séance) et sur la liberté de vote dont dispose les élus d'opposition que semble contester la majorité. Jean Claude GUILLEMOT estime avoir été bien accueilli et Christian GASNIER explique qu'il n'a pas mis en cause Jean Claude GUILLEMOT mais qu'il a simplement constaté que de nombreuses démissions étaient intervenues dans le groupe d'opposition et que ce constat n'était évidemment pas neutre. Par la suite, Jean Yves LE MOIGNO tient à préciser sa position : il considère que l'opposition est tout à fait libre de voter pour ou contre ou de s'abstenir, mais il souhaiterait que ce vote s'effectue dans la clarté, en précisant les réels motifs d'abstention au lieu de s'abriter derrière un prétendue manque d'information qu'il dénie au demeurant. Arnaud LE BOULAIRE précise qu'il ne dit pas manquer d'information mais qu'il ne comprend pas le budget en l'état.

Bernard DANET explique que le budget d'investissement est exécuté ou construit à partir de délibérations qui engagent la commune tout au long de l'année et l'opposition à l'occasion de connaître et de voter de manière précise. Il considère qu'il en va de même s'agissant du budget de fonctionnement où chaque décision concernant notamment le personnel fait l'objet d'une décision particulière des élus. Il observe que, finalement, une vision globale de l'activité du conseil municipal permet d'avoir déjà une connaissance très précise du contenu détaillé du budget.

Le maire souligne une nouvelle fois la nécessité de prendre de la hauteur et d'examiner ce budget avec un regard d'élu appelé à faire des choix importants et non avec un regard de comptable. Elle revient sur les annexes budgétaires communiquées aux conseillers et considère que le budget y est particulièrement détaillé. Arnaud LE BOULAIRE considère que l'évolution du budget du personnel n'y est pas détaillée. Le maire et Jean Yves LE MOIGNO s'en étonnent puisque tout y est précisé à un niveau de

détail assez rare dans une commune. Le maire relève qu'Arnaud LE BOULAIRE n'avait pas saisi que le fonctionnement du tableau annexé et que le chapitre du personnel y était effectivement détaillé dans son ensemble.

Claudine LE GALLIC fait part de sa déception car elle considère que budget est l'expression d'une politique communale et que celle-ci ne se juge pas dans le détail des articles mais l'étude de l'affectation des enveloppes. Arnaud LE BOULAIRE indique qu'il avait exprimé un souhait à ce sujet lors du débat d'orientations budgétaires (mise en place d'une tarification sociale pour l'accueil périscolaire) mais que sa demande a été reportée. Jean Yves LE MOIGNO rappelle une nouvelle fois que le vote du budget porte sur plusieurs millions et qu'il convient de prendre un peu de hauteur par rapport à ces enjeux.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;**
- **approuver les mouvements des fonds de concours précités ;**
- **voter par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune 2010 ;**
- **approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 31 mars 2010

10-26. Finances – Budget primitif 2010 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2010 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2010
011	Achats et variations de stocks	90 815,00
012	Charges de personnel	108 750,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	16 895,00
67	Charges exceptionnelles	13 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	107 100,00
014	Atténuation de produits	19 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	231 940,00
Total dépenses		603 100,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2010
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	377 100,00
042	Opérations d'ordre entre sections	226 000,00
Total recettes		603 100,00

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
16	Remboursement d'emprunts	55 432,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	16 356,00
23	Immobilisations en cours	170 363,33
040	Opérations d'ordre entre sections	226 000,00
020	Dépenses imprévues invest	12 600,00
001	Résultat antérieur reporté	224 195,86
Total dépenses		706 947,19

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
10	Dotations, fonds divers réserves	457 152,02
13	Subventions d'investissement	103 440,14
040	Opérations d'ordre entre sections	107 100,00
021	Virement de la section d'exploitation	231 940,00
Total recettes		899 632,16

Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient d'actualiser en tant que de besoin les autorisations de programme/crédits de paiement pour la restructuration du bourg :

Programme		Crédits de paiement		
		2009	2010	2011
Réseaux EU urbains Chap. 23- Prog. 1	235 000	115 000	---	120 000

Annexe : Budget primitif 2010 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Principales remarques :

Christian GASNIER précise que la participation pour raccordement à l'égout constitue une recette importante et qu'il convient donc de rester prudent car elle est fortement liée au développement. Il ajoute que l'extension de la station d'épuration sera financée par le développement qui induit cette extension, c'est-à-dire par les opérations publiques d'aménagement dont une partie du fruit sera affectée à ce financement. Ce mode de financement lui paraît logique puisque l'extension ne serait pas nécessaire s'il n'y avait pas de développement.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;
- voter par chapitre et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2010 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 31 mars 2010

10-27. Finances – Budget primitif 2010 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2010 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2010
011	Achats et variations de stocks	639 320,00
66	Charges financières	24 390,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 372 280,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	409 487,49
Total dépenses		4 455 477,49

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2010
70	Produits des services	671 785,00
74	Dotations et participations	70 559,50
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 621 196,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	91 936,99
Total recettes		4 455 477,49

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
16	Remboursement d'emprunts	56 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 621 196,00
001	Déficit reporté	798 363,98
Total dépenses		4 475 559,98

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2010
10	Dotation et réserve	798 363,98
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 372 280,00
023	Virement de la section de fonctionnement	409 487,49
Total recettes		4 580 131,47

Annexe : Budget annexe 2010

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO commente le budget, présente le profil d'extinction de la dette et précise à Sylvaine LE JEUNE ce que signifie un RIS, c'est-à-dire un panneau d'information numérique de la zone (localisation des activités, etc.).

Christian GASNIER estime qu'il est raisonnable de se montrer satisfait du travail important et régulier accompli par les élus comme les agents pour bien faire vivre cet espace économique en constant développement. Il souligne les recettes financières qu'il génère mais également les emplois créés à cette occasion. Prudent, il ajoute toutefois que la commune ne sera jamais à l'abri d'éventuelles déconvenues en période de crise.

Après le vote, Jean Claude GUILLEMOT reconnaît la qualité du travail accompli mais regrette cette consommation de terres agricoles. Le maire lui précise qu'il n'est pas le représentant du monde agricole et qu'elle a d'autres sons de cloche de la part d'autres agriculteurs avec lesquels elle travaille régulièrement. Elle précise que la commune est au demeurant toujours prête à défendre l'espace agricole, notamment en prenant des positions courageuses contre le contournement Nord de Vannes. Un débat s'engage sur ce dossier puis les élus reviennent au sujet de la discussion : le développement économique. Christian GASNIER précise que les terrains réservés au développement économique au moyen d'une zone d'aménagement différé à Kerluherne concernent des espaces agricoles qui ne sont plus exploités.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la participation précitée au budget primitif principal ;**
- **voter par chapitre et arrêter le budget primitif annexe économique 2010 ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5

Délibération du 31 mars 2010

10-28. Finances – Scolaire – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne

Arnaud LE BOULAIRE (titulaire d'un pouvoir), trésorier de l'OGEC, ne participe ni aux débats ni au vote.

Yolande GAUDAIRE lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 9 mars 2009, les conseillers avaient fixé le montant de la subvention 2008/2009 versée à l'école privée Ste ANNE à 107 015.60 € pour les enfants domiciliés sur la commune de PLESCOP, soit :

- 1021.04 € par élève pour l'école maternelle (77) ;
- 240.64 € par élève pour l'école primaire (118).

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent, et de la réglementation applicable au calcul du coût d'un élève du public, après avoir rencontré les membres du bureau de l'O.G.E.C., il est proposé de fixer la participation communale à hauteur de 117 461.75, pour la période 2009/2010, cette participation étant répartie ainsi :

- 1121.45 € par élève pour l'école maternelle (79) ;
- 232.80 € par élève pour l'école primaire (124).

Après plusieurs années de hausse, une baisse était intervenue l'an passé qui s'expliquait par une baisse relative des coûts de gestion (notamment en raison du rajeunissement du personnel et de l'achèvement de travaux d'entretien), mais aussi et surtout en raison d'une variation importante des effectifs éligibles de maternelles dont le coût unitaire est évidemment important. Cette année, la tendance s'inversant, l'effet de cisaille bénéficie à l'école Ste Anne, d'autant que s'ajoutent à cela des interventions importantes dans les écoles (près de 12 KE) qui constituent des dépenses de fonctionnement (plomberie, réfection de peinture, etc.).

Annexe : Tableau d'évaluation du coût d'un élève du public

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **fixer la participation communale à l'école Ste ANNE dans les conditions précitées, en précisant que l'enveloppe est versée mensuellement sur l'année civile "n" (les échéances précédant la fixation de l'enveloppe "n" sont réglées sur la base de l'enveloppe "n-1" jusqu'à fixation de la nouvelle enveloppe, les échéances suivantes le sont sur la base de la l'enveloppe "n", en intégrant, dès le premier versement, la régularisation des échéances précédant la fixation de la nouvelle enveloppe) ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-29. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2010

Concernés, Paul MAHEU, Gilles LE CALLONNEC, Arnaud LE BOULAIRE et Jena Claude GUILLEMOT, responsables associatifs, ne participent ni aux débats ni au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, les commissions concernées se sont réunies pour examiner les demandes de subventions émanant des organismes publics ou privés, de Plescop ou de l'extérieur. Les propositions suivantes ont été retenues :

657	Subventions et participations	286 848,25
65736	Participation aux budgets annexes	37 200,00
657362	CCAS	37 200,00
6574	Allocations et participations	249 648,25
	Allocations fr scolaires	
	Ecole privée (enfants : 203*41.95 €)	8 516,00
	Convention OGEC	117 461,75
	Allocations arbre de Noël	
	Cadou (8*196)	1 568,00
	Dolto (8*104)	832,00
	Ecole Privée (8*203)	1 624,00
	Eveil culturel et pédagogique	
	Cadou (53€*32)	1 696,00
	Dolto (P)	1 000,00
	Ste Anne primaire (53€*46)	2 438,00
	Frais de transport extra-scolaire	
	Cadou (7.10€*196)	1 392,00
	Dolto (7.10*104)	738,00
	Ste Anne (7.10*201)	1 427,00
	Eveil sportif (piscine)	
	Ecole Cadou (26,05 env. x 196 enfants) montant max. sur présentation des factures	4 690,00
	Ecole Dolto (26,05 env. x 104) montant max. sur présentation des factures	2 944,00
	Ecole Sainte Anne (26,05 env. x 203) montant max. sur présentation des factures	5 080,00
	Eveil psychomoteur	
	Cadou	2 279,00
	Ste Anne	1 442,00
	Reversement des subventions AFS des communes extérieures	720,00
	Ecoles extérieures (41.95 €)	
	Vannes	
	Ecole Saint Guen (2)	83,90
	Ecole Saint Patern (2)	83,90
	Ecole du Sacré Cœur (7)	293,65
	Ecole Nicolazic (3)	125,85
	Ecole Sainte Marie (1)	41,95
	Ecole Rohan (1)	41,95
	Ecole Calmette (4)	167,80
	Ecole Brizeux (3)	125,85
	Ecole LA Madeleine (1)	41,95
	Ecole Jules Ferry (1)	41,95
	Ecole Jacques Prévert (1)	41,95
	Saint Avé	
	Ecole Notre Dame de Saint Avé (4)	167,80
	Ecole AURAY - Participation CLIS 2010	162,00
	Associations de Plescop (+1.2%)	
	<u>Associations culturelles et actions de communication</u>	
	Amis de Notre Dame de Lézurgan	253,00

Amis de la Chapelle Saint Hamon	253,00
Amis de la Chapelle St Barthélémy (P)	253,00
Art Floral	253,00
Chorale Harmonie	253,00
Danse et Culture bretonne	253,00
Partenariat Jazz O'Camélias	152,00
Participation financière école nationale de musique	430,00
Participation financière école musique de Saint Avé	430,00
Pétra Neue (Roué Waroch)	3 500,00
Pétra Neue (Fête musique)	3 500,00
Petra Neue (Partenariat)	6 300,00
Plescophonie (enfants mineurs)	17 400,00
Plescophonie (jeunes)	350,00
Plescop-Nisipari	253,00
Plescop-Nisipari (Accueil des Roumains - Exceptionnel) (P)	1 000,00
Théâtre à Plescop	354,00
Familles rurales	3 800,00
Potart	253,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
Agriculture et vie rurale	106,00
Unions des commerçants, prof. libérale	340,00
Association de Kerfontaine (P)	88,00
Les amis de la Balade de Moulin L'Eveque	150,00
<u>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</u>	
Amicale laïque	387,00
APEL école Sainte Anne	317,00
Participation action Prévention routière	89,00
Association des familles de traumatisés crâniens du Morbihan	41,00
<u>Associations sociales</u>	
Club du Bon temps	334,00
Nouvel Horizon	152,00
Amicale des donneurs de sang	202,00
<u>Associations sportives</u>	
Basket ball	2 263,00
Form et Fitness (P)	257,00
Savate Boxe Française	799,00
Savate Boxe Française (Déplacement Région)	1 100,00
Cima	65,00
Amicale Cyclo Plescopaise	414,00
Coureurs à pieds (AFPS 2010)	300,00
Coureurs à pieds	790,00
ESP Omnisports	140,00
Football	4 455,00
Football (Déplacement Région)	695,00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 159,00
Handball (forfait)	3 723,00
Handball (Partenariat et championnat national)	8 000,00
Handball (Partenariat contrat d'objectif)	2 000,00
Handball (Déplacement Région)	3 475,00
Handball (Déplacement moins 18 ans championnat national)	4 000,00
Judo Club Plescop ESP	451,00
Pétanque loisirs	386,00
Tennis de Table	839,00
Tennis de Table (Déplacement Région)	1 483,00
Tennis de Table (Tournoi région)	360,00
Plescop Meucon Tennis	1 365,00
Fudo Shin (karaté)	686,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Amicale du personnel (P)	152,00
Amicale du personnel (Exceptionnel)	300,00
Association "Pêche et Activités de plein air"	152,00

CUEC	152,00
CUEC (Exceptionnel) (P)	101,00
Association Boullig Ruz	152,00
Association Boullig Ruz -Echange culturel "rencontre occitano-bretonne"	350,00
Association Art des Mains	253,00
Associations extérieures	
<u>Associations sociales</u>	
Ligue contre le cancer	100,00
Les Restaurants du Cœur	100,00
Secours Catholique	100,00
Ensemble contre le chômage	250,00
Secours Populaire Français	100,00
Echange et partage deuil	100,00
Ecoute familiale information toxicomanie (EFAIT)	51,00
ADAVI	100,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
G.V.A	123,00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>	
Adair	175,00
Eaux et rivières	175,00
La Gaulle Vannetaise	154,00
<u>Associations sportives</u>	
Entente morbihannaise (P)	725,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Unacita+ancien combattant	354,00
Tournoi des Vénètes (Association)	100,00
Radio Bro Gwened	100,00
Ofis de la langue bretonne	600,00
Ubapar	150,00
Symphonie de Breiz	1 500,00
<u>Autres</u>	
SNSM (P)	160,00
Ar redadeg	400,00
Action de solidarité (Haïti, autres) dont Chorale harmonie pour 200 € et FUH à 1000 €	3 000,00
<u>Partenariat jeunes</u>	
Enveloppe	500,00
<u>Pochette non affectée</u>	1 000,00

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions concernées et de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-30. Finances – Economie – Taxe d'urbanisme – Remise gracieuse sur des intérêts de retard

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

En application de l'article L251A du livre des procédures fiscales, les assemblées sont les seules compétentes pour accorder des remises gracieuses des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme. Aussi, la trésorerie d'Auray nous sollicite sur deux dossiers qui ne sont normalement pas nominatifs :

N°PC	PC 15807Q1010	PC 15805Q1021
Date de l'échéance	03/03/2009	27/10/2008
Date de paiement	27/04/2009	20/01 et 23/02/2010
Montant	149.00 €	876.00 €
Motifs invoqués	Confusion dans les dates d'échéance	Déménagement de la comptabilité ayant généré des problèmes de transmission
Proposition du comptable	Avis favorable	Avis favorable dans l'intérêt de l'entreprise

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO informe qu'une loi récente a modifié les conditions de versements de la TLE pour les communes les perçoivent plus rapidement et que les nouvelles demandes devront être examinées dans ce nouveau contexte.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **accorder les remises gracieuses dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-31. Finances – Personnel – Prime de service et de rendement

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 6 juillet 2009, l'assemblée avait actualisé le régime indemnitaire du personnel communal qui comprenait notamment la prime de service et de rendement instaurée ainsi :

Extrait :

3) Prime de service et de rendement (PSR)

Vu la loi n°84-53 et ses mesures d'application, notamment les décrets n°91-875 du 06/09/1991, n°72/18 du 05/01/1972 ainsi que ses propres mesures d'application

a) Bénéficiaires : Agents titulaires de catégorie A et B de la filière technique des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieur
- Technicien supérieur chef
- Technicien supérieur principal
- Technicien supérieur

b) Conditions et critères : Exercice effectif des fonctions de responsable du service technique et responsabilité technique des projets communaux.

c) Montant : Le montant est calculé en fonction d'un taux appliqué au traitement brut moyen du grade (moyenne opérée entre l'indice de début et de fin de l'agent). Ce taux maximum est de 5% du TBMG.

d) Modalités de versement : Cette indemnité est versée mensuellement.

e) Indexation : Le montant de référence est indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Depuis, un décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 a simplifié la règle de calcul de cette prime qui est désormais fonction d'un montant et non plus d'un pourcentage du traitement brut moyen du grade. Il est donc proposé de modifier la délibération du 6 juillet 2009 en intégrant cette nouvelle mesure :

3) Prime de service et de rendement (PSR)

Vu la loi n°84-53 et ses mesures d'application, notamment le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 ainsi que ses propres mesures d'application

a) Bénéficiaires : Agents titulaires et stagiaires de catégorie A et B de la filière technique des cadres d'emplois suivants :

- Ingénieur
- Technicien supérieur chef
- Technicien supérieur principal
- Technicien supérieur

b) Conditions et critères : Exercice effectif des fonctions de responsable du service technique et responsabilité technique des projets communaux.

c) Montant : Le montant individuel de la prime ne peut excéder le double d'un taux annuel de base fixé par arrêté. A titre indicatif, l'arrêté du 15 décembre 2009 fixe ses montants ainsi qu'il suit :

Grade	Taux annuel de base	Montant maximum annuel
Ingénieur	1 659	3 318
Technicien supérieur chef	1 400	2 800
Technicien supérieur principal	1 330	2 660
Technicien supérieur	1 010	2 020

d) Modalités de versement : Cette indemnité est versée mensuellement.

e) Indexation : Le montant de référence est indexé sur la valeur du point.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la présente modification du régime indemnitaire ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 31 mars 2010

10-32. Urbanisme – Sport – Acquisition de terrain de M. et Mme LE ROCH

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

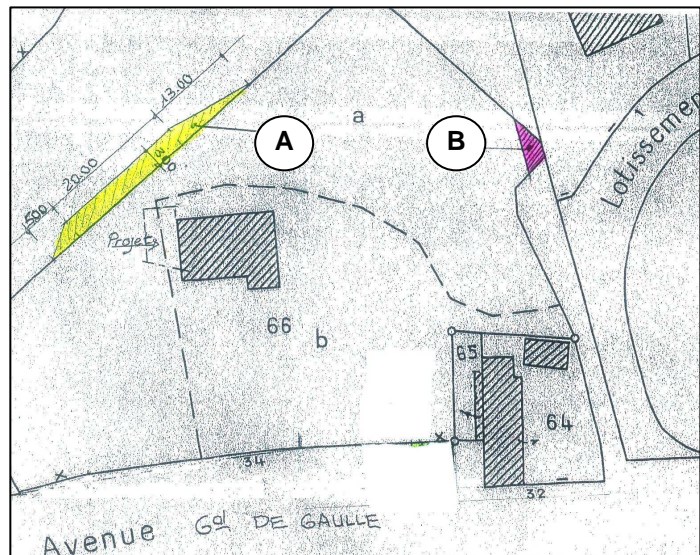
Le projet d'aménagement et de développement durable, approuvé en 2003, prévoyait la réalisation de sentiers piétonniers autour du bourg, dans un premier temps, d'autres pouvant être créés au-delà, dans le respect nécessaire du monde agricole et à la faveur d'autres projets tel que le sentier Vannes/Ste Anne d'Auray.

Ce projet a donc été mis en œuvre et doit aujourd'hui faire l'objet de menues régularisations envisagées à l'époque avec les propriétaires de portions de parcelles concernées.

Il en va ainsi d'une portion de terrain appartenant à M. et Mme LE ROCH, située sur le sentier de jonction du lotissement de la Carrière avec la route de Kérisouët, qui pourrait donner lieu aux opérations suivantes :

- Acquisition par la commune d'une portion de la parcelle cadastrée AC 66p (numérotée B sur le plan joint), classée en Uba d'une contenance de 15 m² environ, au prix de 25€/m², soit un montant indicatif de 375€ ;
- Vente par la commune d'une portion de la parcelle boisée cadastrée AC 74p située à l'arrière du terrain (numérotée A sur le plan joint), classée en Na, d'une contenance de 87m² environ, à 0,38€/m², soit 33,06€.

Les frais d'acte et de géomètre sont bien entendu pris en charge par la commune puisque nous sommes demandeurs dans cette affaire.



Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 23 mars 2010, le conseil municipal est invité à :

- **approuver, sous réserve d'un avis de France domaines compatible, les cessions et acquisitions dans les conditions suivantes :**
 - **cession d'une portion de parcelle cadastrée AC 74p (numérotée A sur le plan joint), classée en Na et d'une contenance de 87 m² environ, au prix de 0.38€/m²;**
 - **acquisition d'une portion de parcelle cadastrée AC 66p (numérotée B sur le plan joint), classée en Uba et d'une contenance de 15 m² environ, au prix de 25€/m²;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD